EDA ALIÉNOR
École des avocats

EDA ALIENOR - Formation Continue
Conditions générales de vente

L'inscription à toute formation proposée par l'EDA ALIENOR implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

---

1. Inscriptions

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard **24 heures avant le début de la session**. Le règlement des frais d'inscription est exigible dès l'inscription.

Règles d'organisation :

- Toute modification d'accès après inscription est impossible pour des raisons d'organisation et de respect envers l'intervenant.
- Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles.
- Toute personne se présentant sans inscription préalable s'expose à se voir refuser l'accès à la formation en cas de capacité d'accueil atteinte ou de modifications non communiquées.

---

2. Attestation de présence et contrôle

L'attestation de présence ne sera délivrée que sous deux conditions :

- Justification de la présence effective lors de la formation.
- Paiement intégral des droits d'inscription.

L'EDA ALIENOR se réserve le droit de procéder à des **contrôles aléatoires de présence**.

Il incombe à chaque participant de remettre cette attestation au Bâtonnier de son Ordre **avant le 31 janvier de l'année suivant la formation**.

---

3. Évaluation des formations

Une évaluation en ligne est envoyée aux participants par email :

- **8 jours avant la formation**.
- **Et un rappel le jour de la formation**.

Cette évaluation doit être complétée **dans un délai de 2 jours suivant la session**.

Votre retour est essentiel pour nous permettre d'améliorer en continu la qualité de nos formations et de répondre aux exigences de la certification **QUALIOPI**.

EDA ALIÉNOR
École des avocats

4. Annulation

Toute annulation doit être communiquée par email **au moins 72 heures ouvrées avant le début de la formation**. Une confirmation écrite vous sera adressée.

En cas d'annulation moins de 72 heures avant la session, le montant des droits d'inscription restera dû.

Pour la formation Médiation, cycle long, toute annulation doit être formulée avant le début du cycle.

Les mêmes conditions d'annulation s'appliquent pour les formations financées par :

- Le **FIFPL**,
- Le **Barreau**,
- **CLAJ Instituts Bordeaux**

En l'absence d'annulation dans les délais, la formation sera facturée au tarif en vigueur.

Annulation ou report par l'EDA ALIENOR : L'EDA ALIENOR se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment en cas d'inscriptions insuffisantes. L'avocat inscrit sera informé par email et devra confirmer s'il souhaite maintenir son inscription à la nouvelle date. Sans réponse, l'inscription sera automatiquement maintenue.

Pour toute question relative à ces conditions, merci de contacter l'EDA ALIENOR par email.